



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 6 de l'ordre du jour	IOPC/NOV20/6/2	
Date	23 juillet 2020	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A25	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC74	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA17	●

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF COMMUN SUR LES PLACEMENTS

Note du Secrétariat

Résumé:

L'Organe consultatif commun sur les placements du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire, créé par les organes directeurs des FIPOL, conseille l'Administrateur pour les questions qui ont trait aux placements des Fonds. L'Organe consultatif se compose de trois membres qui sont nommés par l'Assemblée du Fonds de 1992 pour un mandat de trois ans.

À sa session d'octobre 2017, l'Assemblée du Fonds de 1992 a reconduit M. Alan Moore et M. Brian Turner dans leurs fonctions de membres de l'Organe consultatif pour un mandat de trois ans. À sa session d'avril 2018, le Conseil d'administration du Fonds de 1992 a nommé Mme Beate Grosskurth membre de l'Organe consultatif pour la période allant du 1er mai 2018 à octobre 2020.

Le mandat de l'Organe consultatif actuel arrivant à expiration en novembre 2020, l'Administrateur en a analysé la composition. Si le renouvellement des membres de l'Organe consultatif commun sur les placements n'est nullement obligatoire, l'Administrateur estime qu'il serait bénéfique d'en modifier de temps en temps la composition.

L'Administrateur propose de reconduire deux des trois membres actuels de l'Organe consultatif, Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore, pour un nouveau mandat de trois ans; en réponse à cette invitation de l'Administrateur, les deux titulaires ont confirmé qu'ils seraient heureux d'accepter que leur candidature soit proposée pour les trois prochaines années.

L'Administrateur propose également que M. Brian Turner, qui continue d'apporter une contribution majeure aux travaux de l'Organe consultatif, soit reconduit pour deux ans, en attendant de lui trouver un remplaçant approprié. L'Administrateur estime que l'expérience de M. Turner et sa familiarité avec l'Organisation revêtent une importance particulière face aux défis que la crise du COVID-19 laisse présager pour 2021. La reconduction de son mandat sera bénéfique pour l'Organisation, eu égard aux changements internes auxquels les FIPOL devront procéder au cours des prochaines années, et garantira également la continuité des travaux de l'Organe consultatif. M. Turner a confirmé, à la demande de l'Administrateur, qu'il serait heureux d'accepter la reconduction de son mandat pour une nouvelle période de deux ans.

L'Administrateur propose donc que Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore soient reconduits pour un nouveau mandat de trois ans, jusqu'aux sessions ordinaires d'octobre 2023 des organes directeurs, et que M. Brian Turner soit reconduit pour une durée de deux ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2022 des organes directeurs, en attendant qu'un remplaçant approprié lui soit trouvé.

Mesures à prendre:Assemblée du Fonds de 1992

- a) Reconduire Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore pour un nouveau mandat de trois ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2023 des organes directeurs; et
- b) Reconduire M. Brian Turner pour un mandat de deux ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2022 des organes directeurs, en attendant qu'un remplaçant approprié lui soit trouvé.

Assemblée du Fonds complémentaire

Prendre note des renseignements fournis.

1 Rappel des faits

- 1.1 L'Organe consultatif commun sur les placements du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire, créé en 1994 par les organes directeurs des FIPOL, conseille d'Administrateur sur les procédures à suivre en matière de placements et de contrôles de la gestion des liquidités. L'Organe consultatif analyse aussi les placements et les besoins de devises étrangères en veillant à ce que les placements produisent des revenus raisonnables sans compromettre la sécurité des avoirs des FIPOL. L'Organe consultatif se réunit normalement quatre fois par an avec des membres du Secrétariat. En règle générale, il se réunit également une fois par an avec l'Organe de contrôle de gestion et avec le Commissaire aux comptes afin de partager des informations et il fait rapport aux organes directeurs lors de leurs sessions ordinaires. Le mandat de l'Organe consultatif commun sur les placements est reproduit à l'annexe I.
- 1.2 L'Organe consultatif se compose de trois membres, qui sont nommés par l'Assemblée du Fonds de 1992 pour un mandat de trois ans. À sa session d'octobre 2017, l'Assemblée du Fonds de 1992 a reconduit M. Alan Moore et M. Brian Turner en tant que membres de l'Organe consultatif pour un nouveau mandat de trois ans (document IOPC/OCT17/11/1, paragraphe 6.2.6). À sa session d'avril 2018, le Conseil d'administration du Fonds de 1992 a nommé Mme Beate Grosskurth membre de l'Organe consultatif pour la période allant du 1er mai 2018 à octobre 2020 (document IOPC/APR18/9/1, paragraphe 6.1.11).

2 Point de vue de l'Administrateur

- 2.1 L'Organe consultatif joue un rôle très important en conseillant l'Administrateur au sujet des placements des FIPOL. L'Administrateur est très satisfait du travail fourni par les membres de l'Organe consultatif et tient pleinement compte de leurs conseils. Il apprécie vivement leur professionnalisme et leurs connaissances d'experts et leur est très reconnaissant de la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Secrétariat et à la sauvegarde des avoirs des FIPOL.
- 2.2 Étant donné que le mandat de l'Organe consultatif actuel arrivera à expiration aux prochaines sessions ordinaires des organes directeurs, en novembre 2020, l'Administrateur a analysé sa composition. Le dernier changement apporté à la composition de l'Organe consultatif a été décidé par le Conseil d'administration en avril 2018. Si le renouvellement des membres de l'Organe consultatif commun sur les placements n'est nullement obligatoire, l'Administrateur estime qu'il serait bénéfique d'en modifier de temps en temps la composition.
- 2.3 L'Administrateur estime qu'il serait possible de reconduire deux des trois membres actuels de l'Organe consultatif, Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore, pour un nouveau mandat de trois ans; en réponse à cette invitation de l'Administrateur, les deux titulaires ont confirmé qu'ils seraient heureux d'accepter que leur candidature soit proposée pour les trois prochaines années.

- 2.4 L'Administrateur estime également possible que M. Brian Turner, qui continue d'apporter une contribution majeure aux travaux de l'Organe consultatif, soit reconduit pour deux ans, en attendant de lui trouver un remplaçant approprié. L'Administrateur estime que l'expérience de M. Turner et sa familiarité avec l'Organisation revêtent une importance particulière face aux défis que la crise du COVID-19 laisse présager pour 2021. La reconduction de son mandat sera également bénéfique pour l'Organisation, eu égard aux changements internes auxquels les FIPOL devront procéder au cours des prochaines années, et garantira également la continuité des travaux de l'Organe consultatif. M. Turner a confirmé, à la demande de l'Administrateur, qu'il serait heureux d'accepter la reconduction de son mandat pour une nouvelle période de deux ans.
- 2.5 L'Administrateur propose donc que Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore soient reconduits pour un nouveau mandat de trois ans, jusqu'aux sessions ordinaires d'octobre 2023 des organes directeurs, et que M. Brian Turner soit reconduit pour une durée de deux ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2022 des organes directeurs.
- 2.6 On trouvera à l'annexe II le profil de chacun des trois membres de l'Organe consultatif dont la candidature est proposée.

3 Mesures à prendre

3.1 Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 est invitée à:

- a) reconduire Mme Beate Grosskurth et M. Alan Moore pour un nouveau mandat de trois ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2023 des organes directeurs; et
- b) reconduire M. Brian Turner pour un mandat de deux ans, jusqu'aux sessions ordinaires de 2022 des organes directeurs, en attendant qu'un remplaçant approprié lui soit trouvé.

3.2 Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds complémentaire est invitée à prendre note des décisions prises par l'Assemblée du Fonds de 1992.

* * *

ANNEXE I

MANDAT DE L'ORGANE CONSULTATIF COMMUN SUR LES PLACEMENTS DU FONDS DE 1992 ET DU FONDS COMPLÉMENTAIRE

- 1 L'Organe consultatif sur les placements du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et du Fonds complémentaire international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures est composé de trois personnes nommées par l'Assemblée du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures pour une durée de trois ans.
- 2 L'Organe consultatif sur les placements a pour mandat:
 - a) de donner à l'Administrateur des conseils de caractère général sur les questions de placement;
 - b) de donner, en particulier, à l'Administrateur des conseils sur la durée des placements des Fonds et sur le caractère approprié des institutions utilisées pour les placements;
 - c) d'appeler l'attention de l'Administrateur sur tous éléments nouveaux qui pourraient justifier une révision de la politique de placement des Fonds telle qu'énoncée par les organes directeurs; et
 - d) de donner à l'Administrateur des conseils sur toutes autres questions concernant les placements des Fonds.
- 3 L'Organe se réunit au moins trois fois par an. Ses réunions sont convoquées par l'Administrateur. Tout membre de l'Organe peut demander la convocation d'une réunion. L'Administrateur, l'Administrateur adjoint/Chef du Service des finances et de l'administration et le Chargé des finances sont présents aux réunions.
- 4 Les membres de l'Organe sont disponibles aux fins de consultations officielles avec l'Administrateur si besoin est.
- 5 Par l'intermédiaire de l'Administrateur, l'Organe soumet à chaque session ordinaire d'automne des organes directeurs un rapport sur ses activités depuis les précédentes sessions d'automne de ces organes.

* * *

Profils des candidats

Beate Grosskurth

Basée à Londres, Beate Grosskurth est une banquière internationale qui a plus de 20 ans d'expérience dans une large gamme de produits et de services du secteur de la banque et des marchés mondiaux. Elle a une connaissance directe de la vente et du conseil en négociation et compensation pour les banques et les bourses au Royaume-Uni, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, et elle a mis en place diverses nouvelles plates-formes d'infrastructure de marchés en Europe. Au cours de sa carrière, elle a occupé une série de postes de direction, tant au niveau mondial que régional, pour State Street, Brown Brothers Harriman, le CME Group et LCH. Ses domaines d'expertise sont entre autres la gestion opérationnelle, les ventes institutionnelles (Forex, fonds propres, produits dérivés), la gestion des actifs et des entreprises, les conseils stratégiques et la planification et la liaison avec le secteur. Beate Grosskurth siège à l'Organe consultatif sur les placements depuis mai 2018.

Alan Moore

Alan Moore est un conseiller financier et consultant en placements, actuellement membre du conseil d'administration de State Street Bank (UK) Pension & Life Assurance Funds. Anciennement, il était Directeur général des marchés mondiaux (Europe) de la State Street Bank & Trust et co-fondateur et conseiller de Molten Markets Inc. Alan Moore siège à l'Organe consultatif sur les placements depuis octobre 2011.

Brian Turner

Brian Turner est membre de l'Association of Corporate Treasurers (Association des trésoriers d'entreprise) et possède 41 ans d'expérience dans le domaine du marché des changes et du marché monétaire. Son dernier poste de haut rang sur les marchés financiers était en qualité de trésorier du groupe Henderson Global Investors, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002 avant de créer son propre cabinet-conseil spécialisé en trésorerie, dont la clientèle comprend plusieurs grandes institutions. Il est citoyen d'honneur de la City de Londres, membre chevronné de l'organe de contrôle d'une corporation de la City et conseiller paroissial. Brian Turner siège à l'Organe consultatif sur les placements depuis octobre 2002.
